

Proposition de ventes de 2 autocars SETRA affectés aux lignes du Réseau 67 exploitées par la Compagnie des Transports du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2016/571

Service gestionnaire :

M420 - Service des transports

Résumé :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu en affermage avec la Compagnie des Transports du Bas-Rhin e pour l'exploitation et la gestion des lignes interurbaines du Réseau 67 sur le bassin de Strasbourg, le Département assure la charge des investissements importants (billettique, pôles d'échanges, systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, véhicules). C'est ainsi que le Département met à la disposition de la CTBR (délégataire) un parc d'autocars, dont deux sont aujourd'hui arrivés en fin de vie d'exploitation.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver la vente de gré à gré de ces deux véhicules à la société KFZ OTTO LEIDER d'une part, et à la société DAMJANOVIC OMNIBUSHANDEL d'autre part.

Préambule

Le contrat de délégation de service public conclu avec la Compagnie des Transports du Bas-Rhin (CTBR) prévoit que le Département assure les charges liées aux gros investissements (billettique, véhicules de transport en commun, pôles d'échanges). C'est à ce titre que le parc d'autocars est mis à la disposition de la CTBR, qui en assure l'entretien courant. Ce parc provient pour moitié environ des biens de retour issus de l'ancien contrat de délégation de service public échu en 2008 et dans lequel la CTS assurait elle-même les investissements.

Conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil départemental, tous les autocars affectés aux lignes du réseau 67, qu'ils soient ou non propriété du département, ne peuvent dépasser un âge maximum de 12 ans, avec une tolérance prévue jusqu'à 16 ans pour les véhicules n'assurant que des renforts ponctuels de capacité aux heures scolaires. Plusieurs véhicules atteignent aujourd'hui cette limite d'âge de 12 ans dans le parc mis à disposition de la CTBR.

Par ailleurs, du fait de l'optimisation des services effectuée sur les lignes du réseau 67 confiées à la CTBR, une économie de l'usage de 2 véhicules a pu être réalisée.

Autocars mis en vente

Plusieurs autocars ont ainsi déjà été vendus et il conviendrait cette fois de procéder à la vente des 2 véhicules suivants :

- Autocar SETRA 321 UL immatriculé 654 ABH 67, mis en circulation le 14 mai 2002 et affichant 599 842 kilomètres
- Autocar SETRA 315 UL immatriculé 806 ABT 67, mis en circulation le 19 juin 2002 et affichant 753 847 kilomètres

Procédure

La CTBR, missionnée par le Conseil Départemental, a cherché des acquéreurs potentiels pour ces 2 véhicules. 3 sociétés ont effectué une proposition de prix d'achat.

- Pour le véhicule immatriculé 654 ABH 67, la meilleure offre financière déposée est celle de la société DAMJANOVIC OMNIBUSHANDEL, ayant proposé un prix d'achat de 31 000 € hors Taxes.
- Pour le véhicule immatriculé 806 ABT 67, la meilleure offre financière déposée est celle de la société KFZ HANDEL OTTO LEIDER, , ayant proposé un prix d'achat de 22 500 € hors Taxes.

Ces propositions sont intéressantes financièrement compte-tenu de l'âge et du kilométrage des véhicules.

Il est proposé d'établir un contrat de vente à l'intention des deux sociétés pour contractualiser la cession des 2 véhicules pour un montant total de 53 500 € hors Taxes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président,
- arrête la liste des autocars interurbains à déclasser soit les véhicules immatriculés 654 ABH 67 et 806 ABT 67.

- approuve le principe d'une vente de gré à gré de l'autocar immatriculé 806 ABT 67 pour un montant de 22 500 € Hors Taxes à la société KFZ HEIDEL - OTTO LEIDER d'une part, et de l'autocar immatriculé 654 ABH 67 pour un montant de 31 000 € Hors Taxes à la société DAMJANOVIC OMNIBUSHANDEL d'autre part

- autorise son président à signer les documents liés à la vente de ces véhicules

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY